

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 59/60 (1912)
Heft: 21

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

und die Gebirgsdrucke können leicht rechnerisch oder grafisch ermittelt werden. In bedeutenderen Tiefenlagen wäre man auf willkürliche Annahmen über die Höhe, bis zu denen die weichen Gesteine, die im Tunnel angetroffen werden, hinaufreichen, angewiesen, und dafür fehlt jeder Anhaltpunkt. Nach der Erfahrung muss die Annahme erlaubt sein, dass selbst in sehr weichen und plastischen Gesteinsarten sich der Gebirgsdruck in nicht allzugrosser Höhe über den Tunnel seitlich von der Tunnelaxe verteilt; daneben werden überdies andere, nicht erkennbare Umstände eintreten, welche die Kontinuität der Gesteinssäule unterbrechen. Eine solche Annahme gilt z. B. für die Druckpartie der Südseite des Simplontunnels, wo plastisches, äusserst druckreiches Gestein unter 1200 m Ueberlagerung erbohrt worden war, das nach dem tektonischen Bild des Simploberges bis zur Erdoberfläche reichen sollte. Hätte man druckfestes Gewölbe für die Bedingungen, welche der ungünstigste Fall stellte, ausführen müssen, so würde sich die Aufgabe durch die ungeheuerlichen Dimensionen als unausführbar erwiesen haben. Man musste sich deshalb aus praktischen Gründen mit Gewölbstärken von 1,60 m begnügen. Schon während der Tunnelherstellung machten sich die Anzeichen einer wesentlichen Verminderung der ursprünglichen Druckäusserungen bemerkbar, und besonders der Firstdruck gestaltete sich schliesslich ganz unerheblich. Dies Beispiel, bei dem nach Heims Schlussfolgerungen der volle Gebirgsdruck sofort hätte eintreten sollen, beweist, dass der Tunnelbau in grossen Tiefen niemals durch den vollen Gebirgsdruck der überlagernden Gebirgsmassen beansprucht werden wird.

Die „gewöhnliche Gewölbetheorie des Technikers“, wie sie Herr Heim bezeichnet hat, bewährte sich deshalb noch in jedem Falle als zutreffend. Und ausserdem scheint es, dass die bisher gewählten Gewölbeabmessungen, die man in den druckhaftesten Gesteinen nicht rechnerisch bestimmen konnte, sondern lediglich nach praktischem Gefühl ermessen musste, auch bei dem Vorkommen der höchsten Ueberlagerungen einwandfrei waren. Darnach dürfte es nicht gerechtfertigt erscheinen, die Kosten eines Tunnelbauwerks durch Rücksichten derart, wie sie Heim verlangt, um 30 % oder in irgend einem andern Verhältnis zu verteueren.

Wettbewerb für ein Gebäude der Ecole de Commerce in Lausanne.

Durch das gefl. Entgegenkommen des waadtlandischen Département des Travaux in Lausanne sind wir heute in der Lage, unsren Lesern die hauptsächlichsten Pläne der fünf bei diesem Wettbewerb mit Preisen ausgezeichneten Entwürfe vorzuführen, welcher Darstellung wir das eingehende Gutachten des Preisgerichtes in üblicher Weise beifügen.

Dieses hat mit wenigen, äusserlichen Kürzungen folgenden Wortlaut:

Rapport du Jury.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le jury auquel vous avez bien voulu confier le soin de juger les projets qui vous ont été envoyés pour le Concours de l'Ecole de Commerce, composé de MM. C. Decoppet, Conseiller d'Etat, P. Etier, Conseiller d'Etat, F. Stehlin, architecte, à Bâle, E. Prince, architecte, à Neuchâtel, et C. Melley, architecte, à Lausanne, s'est réuni, au complet, le lundi 26 février 1912, à 9 heures du matin, à l'Ecole Normale à Lausanne, où les dits projets avaient été préalablement exposés. Etaient en outre présents MM. Bron, architecte cantonal, et Gauthier, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes.

Monsieur le Conseiller d'Etat Decoppet préside la séance et donne connaissance du résultat obtenu par la mise au concours de cette étude. Il résulte de son exposé que 53 projets ont été présentés et sont parvenus à destination en temps voulu, sauf deux d'entre eux, provenant de l'étranger, livrés en retard par le service postal. Ces deux envois ayant été consignés à la poste dans le délai fixé, sont également admis au concours.

Monsieur le Président remet à chaque membre du jury, une liste des projets présentés, contenant la vérification des cubes annoncés, établie par les soins de l'architecte cantonal en vue de faciliter les opérations du jury.

Le jury consacre une heure et demie à la visite individuelle de l'exposition et procède ensuite à la vérification des pièces produites et des échelles, sur la base de l'article I du programme. Ces prescriptions ont été remplies par tous les concurrents.

Il est procédé à un *1er tour* d'élimination destiné à écarter d'emblée les projets insuffisants comme étude ou comme conception architecturale.

Un seul projet est écarté de ce chef, savoir le n° 3 «Et puis vous».

Sont éliminés ensuite pour dispositions défectueuses, défauts d'orientation ou mauvaise utilisation du terrain les 10 projets suivants:

N° 12. Commerce ; 17. All' right ; 19. Sud-Est I ; 25. Silhouette ; 28. Davel ; 34. Sud-Est II ; 35. D'après le programme exact ; 37. Lausanne II ; 38. Tell ; 40. Lequel.

Le jury reprend séance à 3 h. après midi.

Après nouvel examen les 12 projets suivants, n'offrant qu'un intérêt secondaire, sont encore éliminés, pour dispositions inadmissibles savoir:

N° 4. Baumont ; 7. Mill. ; 8. 12-11-12 ; 13. Jeunesse ; 14. Mérite ; 18. Manouba ; 26. Liberté et Patrie ; 27. Grandes lignes ; 33. Merkurius ; 39. Le plus petit cube? ; 41. Commercia ; 47. Charrette.

Serrant encore davantage les données du programme, spécialement en ce qui concerne les accès, l'utilisation des locaux, les convenances comme caractère architectural ou comme prix de revient de construction, le jury procède encore à un *4^{me} tour* d'élimination au cours duquel les 13 projets suivants sont écartés.

N° 1. Mercure ; 5. Le Sourire ; 6. Simplex ; 9. Deux préaux ; 15. Business ; 20. Juventuti ; 22. Vue ; 23. 1912 ; 29. Ni plus ni moins ; 30. Vive le commerce ; 36. Alea Jacta est ; 44. Primerose ; 45. 15 février 1912.

La séance est levée à 6^{1/2} du soir.

Le jury reprend séance le mardi 27 février à 9 h. du matin.

Il constate que sur les 53 projets présentés 17 projets restent encore en présence pour l'obtention des primes prévues au programme, ce qui l'oblige à faire un nouveau tour d'élimination; mais avant de suivre à cette opération il est procédé à un nouvel examen individuel détaillé des 17 projets en question afin de pouvoir mieux se rendre compte de leurs mérites respectifs.

Les 8 projets suivants sont éliminés au cours de cette opération.

N° 2. Motto: «*Un seul rez-de-chaussée*». Disposition dissymétrique avec corps principal de bâtiment parallèle au mur de soutènement de l'école primaire de Beaulieu et cour au nord. Agrandissement et salle de gymnastique en bordure de route à l'Ouest sur l'Avenue Gindroz. Préau spacieux à trois entrées. Bon aménagement de l'escalier extérieur au Sud. L'escalier du vestibule de l'entrée principale paraît trop important. Deux variantes pour la salle de gymnastique, dont l'une adossée au mur de soutènement, ce qui n'est guère recommandable. Les formes de ces salles sont trop irrégulières. L'entrée principale des constructions prévues pour les besoins immédiats est trop excentrique et par contre serait aussi trop rapprochée de celle qui est prévue pour les agrandissements futurs.

Façade monotone, tombant trop dans le genre fabrique et manquant de variété dans la disposition des baies. Cube: 34 556,46 m³.

N° 10. *Caducée* (dessin). Projet très étendu entourant tout le terrain d'une ceinture de construction avec préau intérieur et entrée principale dans la partie en courbe au Sud. Agrandissement prévu en bordure de voie sur l'Avenue Gindroz. Salle de gymnastique adossée au mur de terrasse de l'école primaire et raccordée aux ailes par préaux couverts. Cette disposition présenterait le gros inconvénient, vu la pente générale de cette cour intérieure, d'amener nécessairement de l'humidité dans la construction donnant sur le Maupas. L'ensemble est beaucoup trop important et constitue deux écoles séparées, reliées seulement dans les étages du bas par un raccordement en courbe, d'où impossibilité de circulation directe aux étages supérieurs. Classes trop en bordure de route. Surveil-

lance difficile résultant de la forme des couloirs. D'une manière générale il y a abus de formes courbes. Vestibule d'entrée beaucoup trop vaste, de même que l'escalier auquel il aboutit, étant donné surtout le voisinage presqu'immédiat de deux autres escaliers dans les parties traitées en tourelles.

Place perdue et cube énorme 46 239,60 m³. L'ensemble comme façade est très étudié, mais dans un parti trop monumental et peu en rapport avec la simplicité réclamée au programme et convenant aux écoles.

N° 21. « *Sauf bonne fin* ». Bâtiment principal parallèle au mur de la terrasse de l'école primaire. Préau rectangulaire avec agrandissements prévus à l'ouest et local de gymnastique à l'est. Plan irrégulier, neuf classes de front. Entrée principale un peu excentrique étant donné le parti adopté pour les agrandissements en bâtiments séparés. Une entrée à l'Est au bout occasionné par les ves

Architecture monotone et sans recherche de caractère.

Cube: 32 800 m^3 .
 № 33. «Ali». Corps de bâtiment principal occupant tout le

N° 32. «*Alt*». Corps de bâtiment principal occupant tout le front du mur de soutènement, à trop faible distance de ce dernier, à l'équerre à l'Ouest. Salle de gymnastique en annexe saillante sur l'Avenue Gindroz privant de soleil une partie des locaux. Bonne disposition de préau. Le vestibule du rez-de-chaussée avec triple entrée, mesurant 33,50 m sur 11, est très exagéré comme importance. L'auteur n'a pas séparé les agrandissements prévus des parties actuellement nécessaires. Le cube est très exagéré: 43 989,20 m³ bien que les épaisseurs de planchers n'aient pas été comptées.

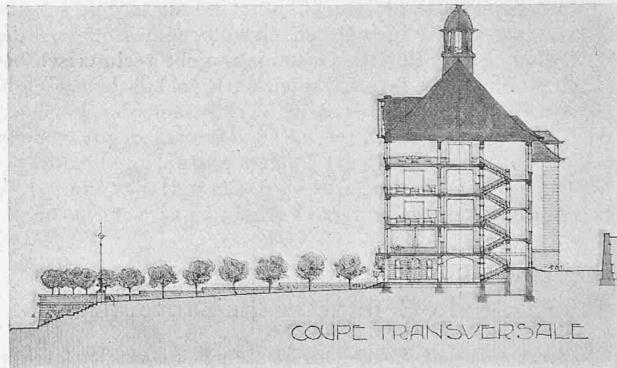


Vue principale.

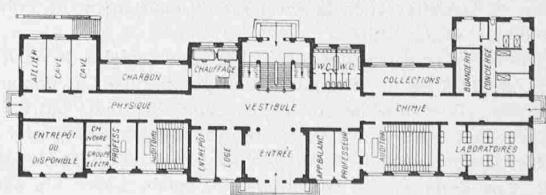
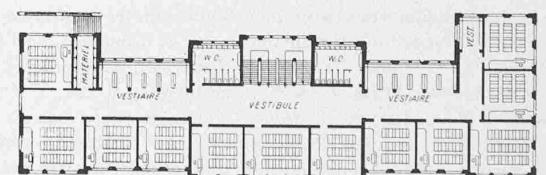
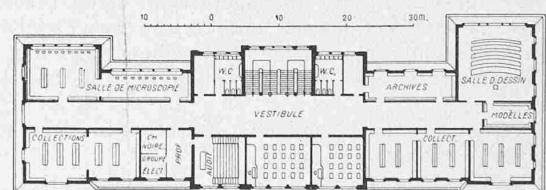
Façades simples mais manquant de variété, notamment celle sur cour. C'est une belle étude, mais conçue dans des proportions trop vastes pour le genre de construction dont il s'agit.

N° 42. «Vega». Parti le long du mur de soutènement, avec retour en bordure de route sur l'Avenue Gindroz pour les agran-

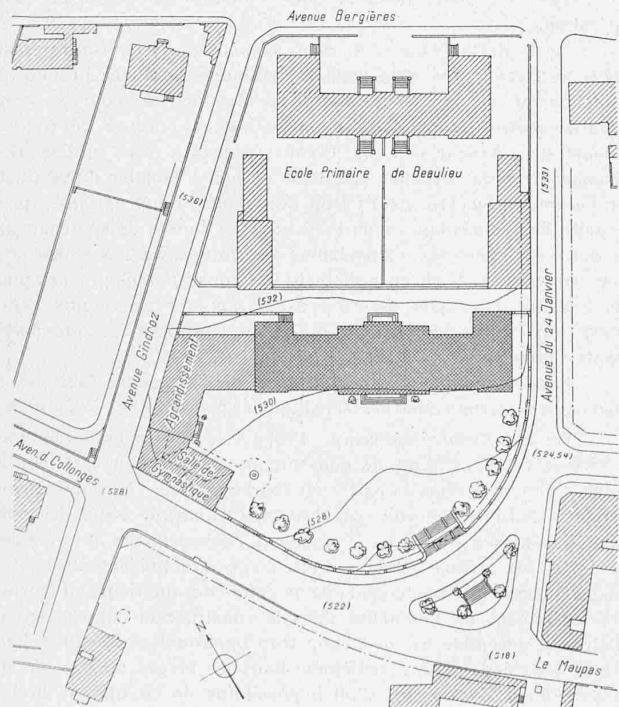
dissement futurs et la salle de gymnastique à l'angle Nord. Le raccordement de ces diverses constructions est prévu par le moyen d'un passage couvert curviline, établi au niveau des paliers intermédiaires d'escaliers disposés dans les couloirs adjacents, système inadmissible empêchant toute communication directe entre les ailes et forçant à monter et à descendre constamment. Surveillance impossible. Le bâtiment principal est un peu trop rapproché du mur de soutènement, ce qui laisse une très grande surface en préau. Deux entrées aux extrémités du bâtiment principal,



COUPE TRANSVERSALE



I. Prix. — Plans et coupe. — 1:1000.



I. Prix. — Plan de Situation. — 1:2000.

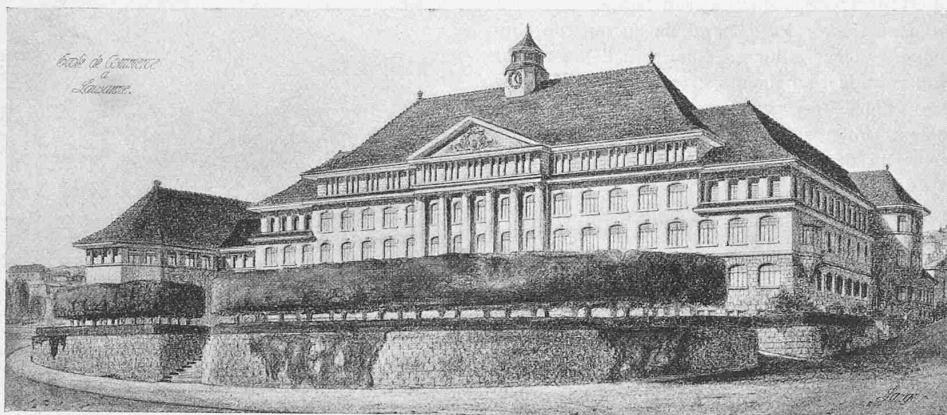
dont celle à l'Est a trop d'importance. Façades un peu frustes, trop ajourées et monotones, avec exagération de toiture en face latérale à l'Est. Cube: 39302,56 m³.

N° 43. «Doit et Avoir». Disposition avec bâtiment principal en longueur dans le haut de la parcelle, parallèle au mur de sout-

Cette opération terminée le jury se trouve encore en présence de neuf projets. Vu l'importance du concours et l'effort considérable qui a été fait en vue de sa réussite il décide qu'il y a lieu d'attribuer les cinq primes prévues comme maximum à l'art. 6 du programme. Il reste ainsi encore quatre éliminations à faire.

Concours pour une Ecole de Commerce à Lausanne.

No. 53. II. Prix. Devise: „Large“. — Auteur: M. A. Froelich, architecte à Charlottenbourg et Brugg.

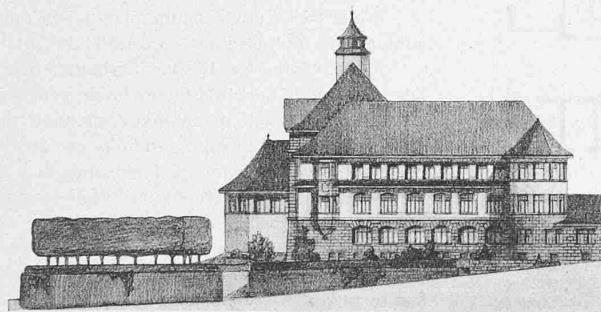


Vue principale.

tènement et à bonne distance de celui-ci, de manière à former cour de service. Partie Ouest réservée aux besoins futurs et couverte pour atteindre la gymnastique à l'Angle Ouest. Double entrée à l'équerre à l'extrémité Est, dont l'une donnant directement sur l'Avenue du 24 Janvier. Couloirs et accès bien proportionnés mais avec plan un peu disloqué et trop compliqué, n'assurant pas une circulation assez directe entre les issues et les escaliers, surtout

Cette dernière opération d'élimination, faite après mûr examen des études encore en présence et en tenant compte du détail complet du programme, atteint les projets suivants :

N° 11. «A 32⁶ + J 24⁹». Projet établi en pan coupé entre la rue du Maupas et l'Avenue du 24 Janvier, avec retour le long de l'Avenue Gindroz pour l'agrandissement et la salle de gymnastique. Plan bien conçu avec bon aménagement de l'entrée et de la



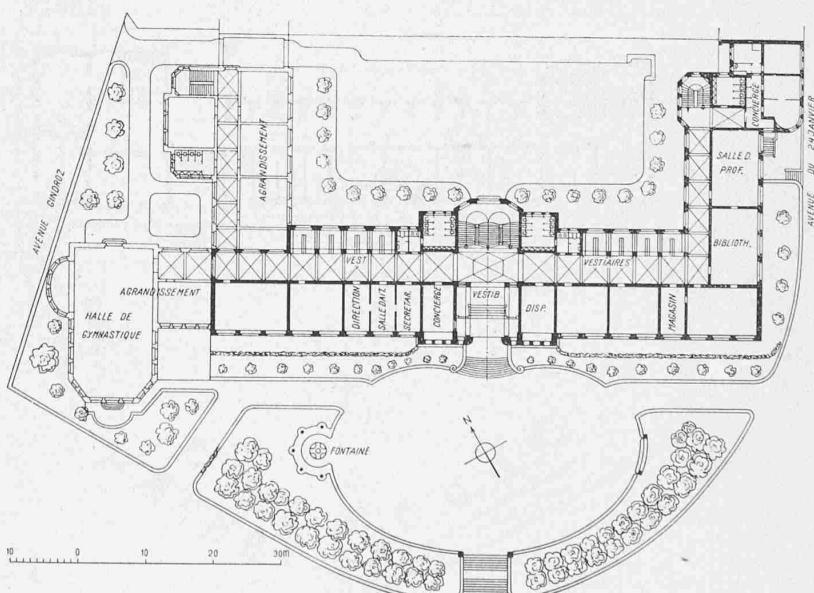
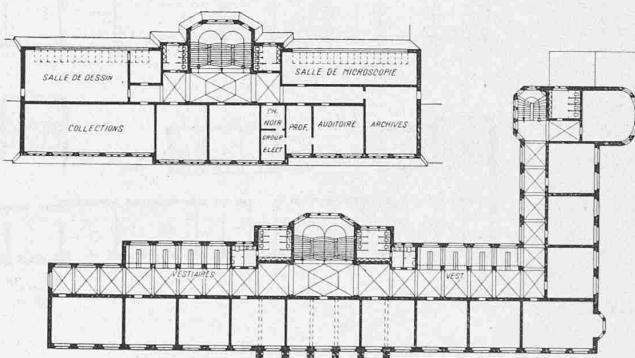
II. Prix. Façade S.E. — 1:1000.

au passage prévu à l'Ouest pour accéder aux locaux réservés aux besoins à venir. Huit classes de front au midi. Deux escaliers dont l'un trop important. Place perdue.

Les façades sont bien étudiées mais les entrées sont mal motivées et manquent d'importance en hauteur. Cube: 31923,47 m³.

N° 48. «642». Projet en grand pan coupé, orienté en plein Midi, sur l'angle formé par le Maupas et l'Avenue du 24 Janvier abandonnant une partie importante du terrain au domaine public, sans qu'il en résulte de ce sacrifice une amélioration sensible des abords, étant donné que la place ainsi créée serait un véritable talus. Les classes des retours latéraux sont trop en bordure de route. Le préau une fois les agrandissements et les passages couverts établis, serait complètement fermé et peu ensoleillé. Trois escaliers bien placés et en bonnes proportions.

Façade bien ajourée, mais un peu monotone vu sa très grande longueur et l'uniformité de sa toiture. Bonne répartition des pleins et vides. Cube 36275,60 m³.



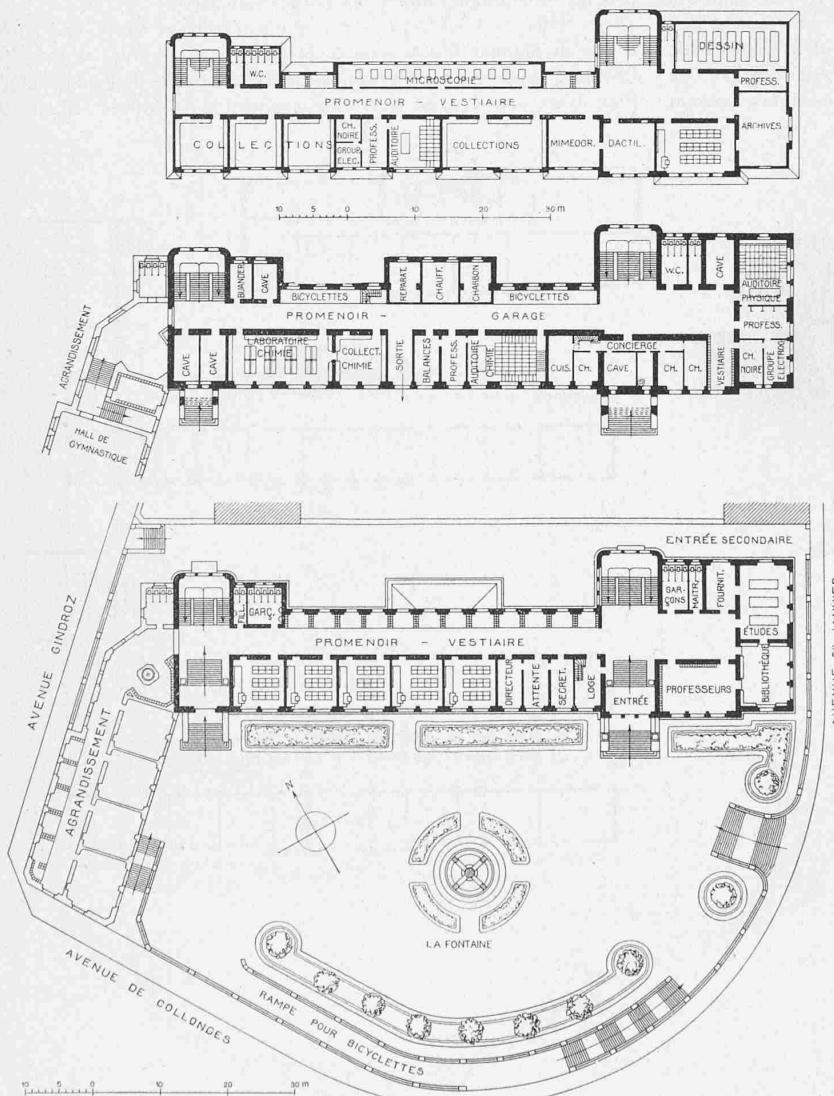
II. Prix. Plans du Rez-de-Chaussée, I. Etage et Comb'es. — 1:1000.

terrasse à trois rampes au Sud. Entrée secondaire à l'Est avec escaliers intérieurs bien placés. Préau trop enfermé. Cette étude est intéressante. La disposition de toitures surmontant le motif d'entrée et rappelant certaines toitures françaises est élégante et pittoresque; cependant le fronton en arc de cercle aurait pu être mieux étudié. L'amortissement du petit avant-toit sous l'attique laisse encore beaucoup à désirer. Malgré ces défauts ce projet n'en constitue pas moins la meilleure des solutions en angle et pan coupé. Cube indiqué 34 167,52 m³ d'ailleurs trop faible.

N° 16. «Vasco de Gama». Parti parallèle au mur de soutènement, très en longueur, avec retour en équerre à l'Ouest pour les agrandissements futurs et décrochements successifs sur l'Avenue Gindroz. Grand préau. Entrée un peu trop excentrique pour la construction actuellement projetée. Vestibule d'entrée et escalier par trop importants, et ce dernier très peu commode au rez-de-chaussée par le fait de la rupture du niveau de couloir qu'il produit. L'auteur a trop sacrifié au vestibule. La perspective, d'ailleurs fort bien présentée, ne correspond pas aux données des plans, comme répartition et nombre de baies. Le plan n'est pas suffisamment étudié, les communications avec l'agrandissement ne sont pas prévues; les rélargissements des corridors sont mal motivés; la disposition adoptée pour les W. C. en les incorporant aux bâtiments pourrait présenter des inconvénients au point de vue hygiénique. L'entrée du préau n'est pas bien comprise au point de vue des facilités d'accès.

Façades intéressantes et d'un joli rendu mais d'un caractère un peu étranger. Cube: 33 612 m³.

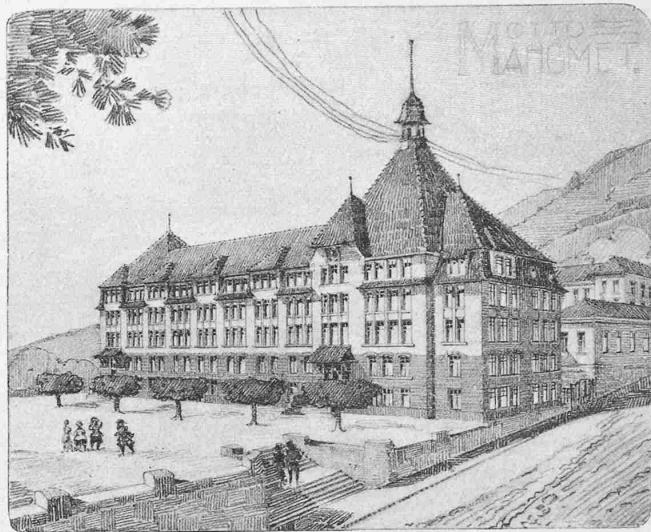
N° 24. «Dixi Maupas». Parti intéressant, en équerre avec cour intérieure formant double préau et diminuant un peu trop



III. Prix. Plans du Rez-de-Chaussée, I. Etage et Combles. — 1:1000.

Concours pour une Ecole de Commerce à Lausanne.

Nr. 31. III. Prix. „Mahomet“. — Auteur: M. M. Oulevey, architecte à Lausanne.



Vue principale prise du Sud.

celui du Sud. Entrée principale sur la bissectrice de l'angle formé par le Maupas et l'Avenue du 24 Janvier, avec deux rampes d'escaliers extérieurs, donnant d'excellents accès. Escalier du bâtiment très central, grande facilité de surveillance mais place perdue en vestibule. Les classes sont bien séparées de la rue et bien aménagées. Gymnastique à l'angle Nord, reliée aux agrandissements futurs, prévus à l'Ouest, par passage couvert.

Projet très étudié comme plan, les façades sont moins intéressantes. Cube 33 200 m³.

N° 49. «Négoce». Bâtiment principal parallèle au mur de l'école primaire mais peut être un peu trop éloigné de celui-ci et prenant trop de place sur le terrain. Retour en arrière corps à l'Est donnant de l'importance à la façade latérale sur l'Avenue du 24 Janvier contenant l'entrée principale. Cette dernière est bien comprise comme motif ornemental, mais peut être un peu trop excentrique. Deux sorties sur le préau auquel on accède par un escalier extérieur à trois rampes sur l'axe du corps principal. Plan bien proportionné, sans décrochements inutiles, mais avec vestibule beaucoup trop important. Aménagement défectueux de la partie inférieure de l'escalier à l'Est, dominant sur la sortie des préaux. Parties de couloirs obscures en sous-sol. Place perdue en vestibules inutiles aux combles, mauvais éclairage des salles de microscopie qui sont trop profondes. Façades bien proportionnées et d'un beau caractère. Bonne étude perspective de l'entrée qui est intéressant.

Comparant les mérites respectifs de ces quatre projets, pour le cas où, dans les cinq projets restants, deux études proviendraient d'un même auteur, le jury estime que le meilleur des quatre est le projet n° 24 «Dixi Maupas».

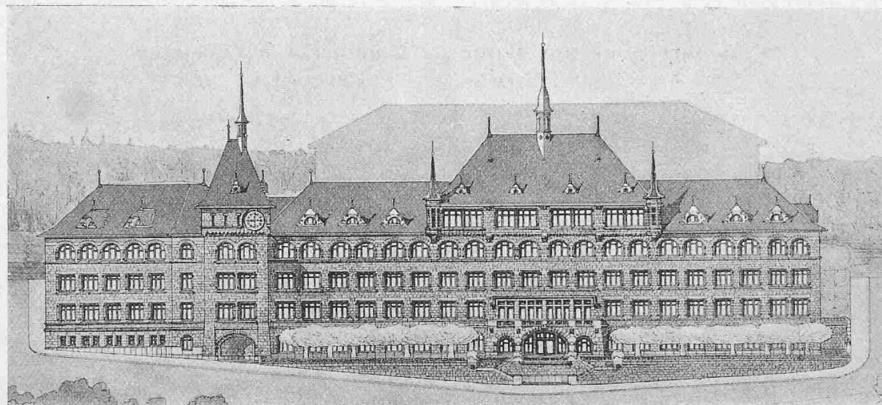
Avant de passer au classement définitif des cinq projets primés, le jury procède à une vérification minutieuse des locaux prévus de chaque projet, des relations établies entre les pièces, des dimensions de ces dernières et des dispositions apportées en vue de faciliter le service. Le jury constate ainsi que ces cinq projets remplissent exactement toutes

les exigences du programme. Ces projets, suivant l'ordre d'exposition, sont les suivants:

N° 31. «*Mahomet*». Plan dissymétrique parallèle au mur de l'école primaire de Beaulieu, présentant onze classes de front avec deux entrées et deux escaliers à trois rampes. Agrandissement

beaucoup trop vaste de même que celui prévu pour l'annexe. Somptueux garage à bicyclette, mais avec accès très défectueux. Un seul escalier, pour le moment, bien proportionné mais un peu excentrique. L'éclairage de certaines parties des couloirs laisse à désirer. Bon aménagement des locaux demandés mais avec vestiaires

No. 46. IV. Prix. „Orientation S. E. Sud. S. O.“ — Auteur: M. Ch. Günthert, architecte à Vevey.



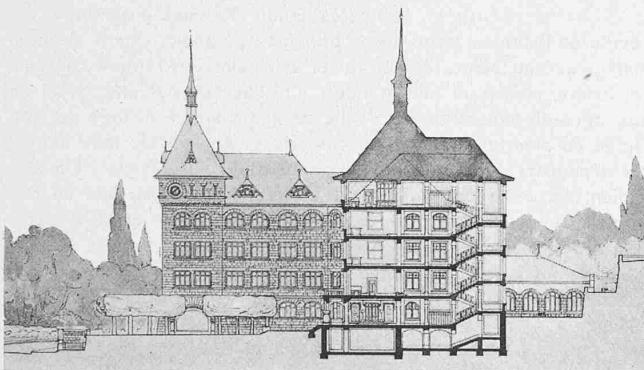
Façade principale. — 1:1000.

prévu à l'Ouest et parallèlement à l'Avenue Gindroz, comprenant au rez-de-chaussée le local de gymnastique qui ne peut ainsi être établi indépendamment de cette construction. L'auteur a, semble-t-il, cherché à remédier à ce défaut dans une variante, moins heureuse que le projet lui-même et qui n'est du reste pas primée, où le local de gymnastique est placé dans l'escalier reliant la chaussée du

trop profonds, un peu de place perdue. Bonne disposition de la salle de gymnastique.

Façades très étudiées, élégantes et pittoresques, peut être un peu trop moyennageuses. Cube excessif: 41 438 m³ annoncés, en réalité 41 738 m³.

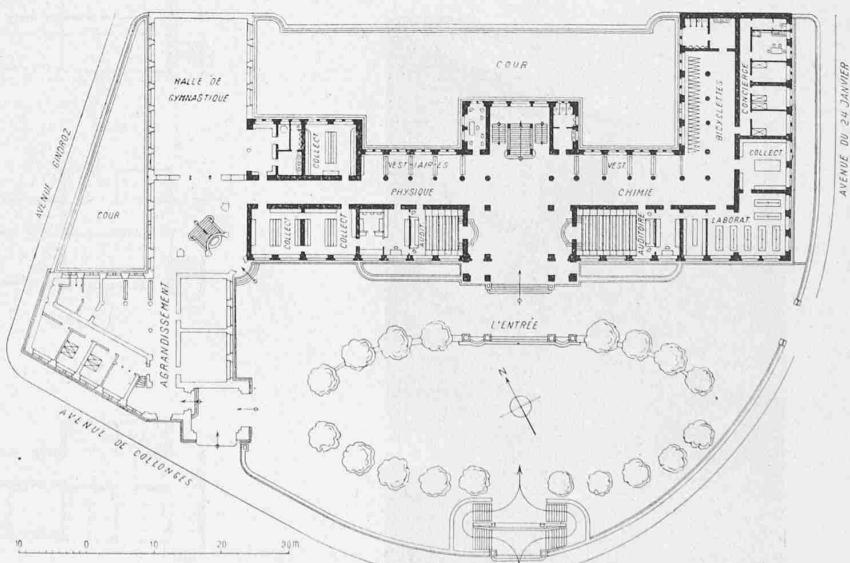
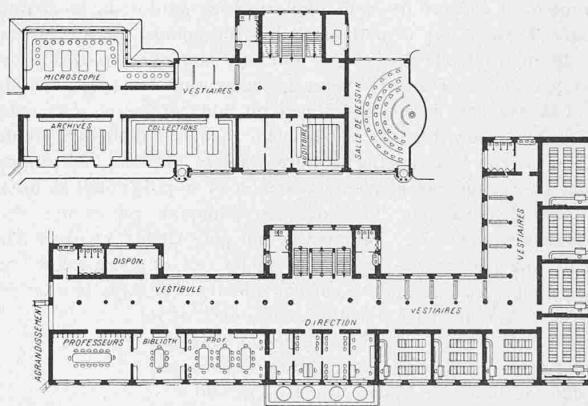
N° 50. «*Père Picquand*». Bâtiment parallèle au grand mur



Façade Est de l'agrandissement et coupe. — 1:1000.

Maupas au préau. Cette disposition produirait un fâcheux effet en masquant trop la façade. L'aménagement de l'annexe future est aussi moins bien et a quelque chose de plus décousu. La rampe pour bicyclettes du projet principal est très bien comprise, de même que l'entrée Est formant perspective dans l'axe de l'Avenue projetée. Bon aménagement intérieur des locaux demandés. Escalier intérieur un peu somptueux. Façade assez simple et bien équilibrée, mais un peu monotone. Cube annoncé 33 182,24 m³, cube réel 37 296,40 m³.

N° 46. «*Orientation S. E. Sud. S. O.*». Parti parallèle au mur de soutènement avec deux retours en arrière, corps au Nord, dont l'un pour la gymnastique, ménageant une courrette de service centrale. Agrandissement à l'Ouest de forme assez irrégulière. Plan étudié et en bonne proportion, surtout dans la partie destinée aux constructions immédiates. Le reste du projet est moins heureusement trouvé. Beaucoup trop de place perdue en vestibules et vestiaires. Le vestibule de l'entrée principale, notamment, est



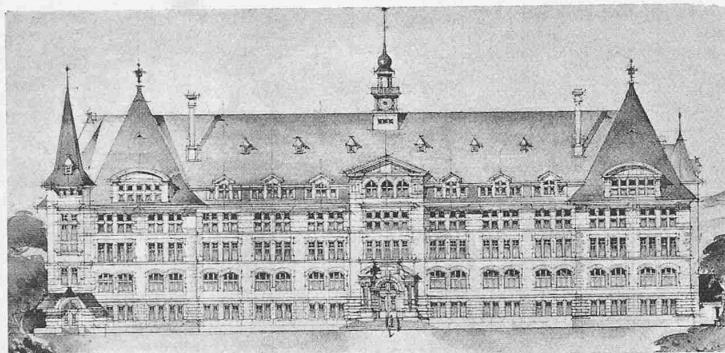
IV. Prix. Plans du Rez-de-Chaussée inférieur, Rez-de-Chaussée et Combles. — 1:1000.

et à bonne distance de celui-ci, axé avec l'école de Beaulieu, ce qui forme un bel ensemble pour le quartier. Agrandissement en retour sur l'Avenue Gindroz à l'Ouest, laissant un vaste préau très ensoleillé avec entrée bien comprise dans la partie arrondie au Sud. Le projet est supérieur à la variante. Celle-ci n'est pas primée. Plan très simple se lisant clairement en façade, composé d'un corps central avec escalier à trois rampes en bonnes proportions; neuf classes au Midi, dont trois dans l'avant-corps central. Deux arrière-

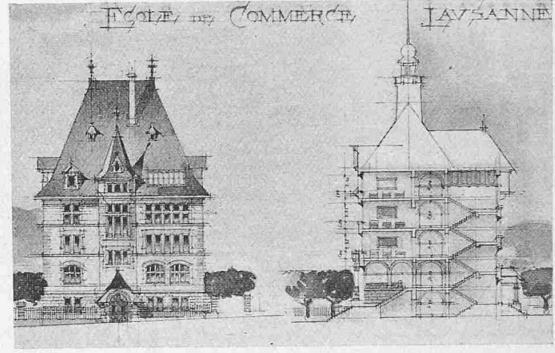
N° 52. «Rasta». Parti simple parallèle au mur de soutènement avec petit avant-corps central, d'une classe et avant-corps latéraux formant pavillons d'angles plus étoffés et donnant plus d'importance à la façade latérale sur l'Avenue du 24 Janvier. Agrandissement en retour à l'Ouest et au Sud-Ouest, aboutissant à la salle de gymnastique placée sur le Maupas et fermant un peu trop le préau. Plan bien proportionné. Trois escaliers dont deux formant motifs en tourelles. Bonne proportion de couloirs, pas de vestiaires séparés. Assez bonne

Concours pour une Ecole de Commerce à Lausanne.

No. 52. V. Prix. Devise „Rasta“. — Auteurs: MM. M. Vuilleumier & Godet, architectes à Paris.



Façade principale.



Echelle 1 : 1000.

Façade S.E.

Coupe transversale.

corps et deux motifs en avant-corps latéraux inégalement décrochés sur la face Nord, de façon à donner de l'importance à la face à l'Est. Bonne proportion des couloirs. Vestiaires un peu trop importants mais faciles à réduire. Bon emplacement des W. C. et lavabos. Les locaux sont bien répartis sauf pour les salles de géographie. Celles-ci ne sont pas groupées autour du local pour le matériel ainsi que le demandait le programme, mais c'est une faute de détail facile à corriger, par une nouvelle répartition des locaux, ces pièces étant de même grandeur que les salles d'étude.

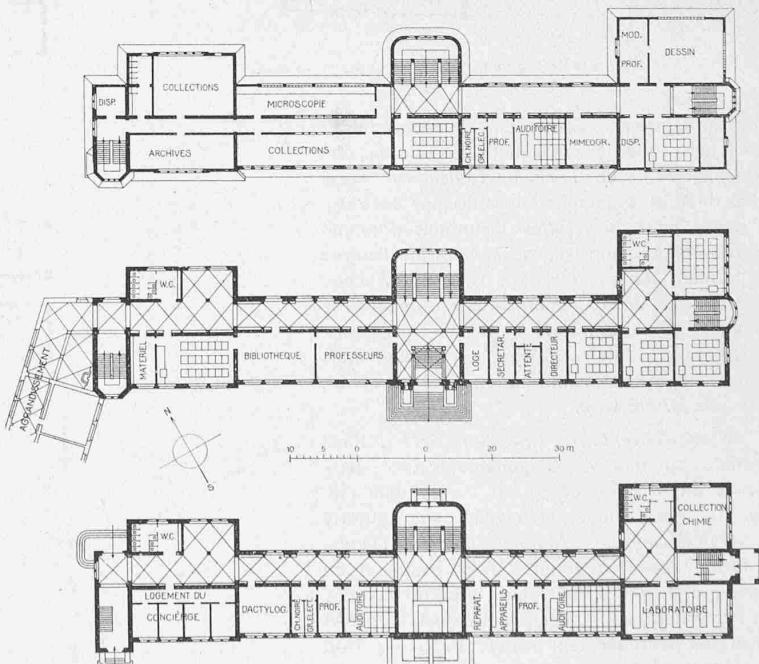
Les façades sont simples et d'un bon caractère. Les vides sont heureusement répartis et accusent bien la solidité apparente, ce qui n'est pas le cas dans nombre d'autres projets. Les toitures ne sont pas exagérées et n'enlèveraient pas trop de soleil au préau de l'école de Beaulieu. Le clocheton gagnerait par contre à un peu plus d'élancement. Perspective un peu lâchée et prise d'un point de vue peu heureusement choisi, ne faisant guère valoir l'ensemble du projet. Les petits carreaux Louis XVI dans le haut des fenêtres n'ajoutent rien à l'effet d'ensemble et lui nuisent plutôt. Leur emploi ne se justifie pas dans une école où l'on a besoin de toute la lumière, surtout dans le haut des baies. Cube 32506 m³.

répartition des locaux. — Très intéressante étude de façade avec toitures élégantes et bien dans le caractère romand. Le fronton central en style renaissance italienne est complètement dépassé dans cet ensemble où rien ne rappelle le toscan. Forts jolis motifs en perspective à l'aquarelle, d'un bon rendu. Cube: 34830 m³.

N° 53. «Large». Plan très étudié formant ensemble avec l'école de Beaulieu, avec corps principal, parallèle à cette dernière mais placé au centre du terrain et deux ailes en retours latéraux, en arrière, encadrant une grande cour; l'une de ces ailes réservée aux agrandissements futurs, salle de gymnastique et loge de concierge en annexes et fort bien comprises, donnant de jolis motifs, accompagnant la façade et lui donnant du pittoresque. L'inconvénient de cette disposition est de rendre le préau Sud un peu exigu. Ce dernier du reste très intéressant comme étude d'accès. Bon groupement de pièces très bien placés. L'appartement du concierge avec une entrée spéciale est très bien compris. Vestiaires un peu trop profonds.



V. Prix. Vue prise du Sud.



V. Prix. Plans du Rez-du-Chaussée inférieur, Rez-de-Chaussée et Combles. — 1 : 1000.

Les façades sont conçues dans un caractère étranger, manquant de solidité apparente dans les angles et accusant trop la recherche de naïveté. La frise en attique est trop importante pour le fronton quasi classique qui la surmonte. Les pilastres en porte à faux montés sur l'arcade d'entrée et la petite fenêtre adjacente ne sont admissibles ni comme construction, ni comme effet esthétique. La perspective de cet intéressant projet est très bien présentée et produit un effet à la fois pittoresque et imposant avec sa terrasse ombragée au premier plan. Cube: 32939 m³.

Tenant compte des mérites respectifs des cinq projets primés, le jury, à l'unanimité, décide de leurs attribuer le rang qui suit:

- | | |
|----------------------------|---------------------------------|
| 1 ^{er} prix n° 50 | «Père Picquand». |
| 2 ^{me} » » 53 | «Large». |
| 3 ^{me} » » 31 | «Mahomet». |
| 4 ^{me} » » 46 | «Orientation S. E. Sud. S. O.». |
| 5 ^{me} » » 52 | «Rasta». |

Passant ensuite à la répartition de la somme totale de 8000 fr. qui est allouée à titre de récompense aux projets primés, le jury décide la répartition suivante:

Au 1 ^{er} prix ,	2500 fr.
» 2 ^{me} »	2000 »
» 3 ^{me} »	1500 »
» 4 ^{me} »	1250 »
» 5 ^{me} »	750 »
Ensemble	8000 fr.

A l'ouverture des couverts les lauréats du concours se trouvent être les architectes suivants:

1 ^{er} prix de 2500 fr.	MM. Schnell & Ch. Thévenaz, architectes à Lausanne.
2 ^{me} » » 2000 » »	A. Frölich, architecte à Charlottenbourg.
3 ^{me} » » 1500 » »	O. Oulevey, architecte à Lausanne.
4 ^{me} » » 1250 » »	Ch. Günthert, architecte à Vevey.
5 ^{me} » » 750 » »	M. Vuilleumier & Godet, architectes à Paris.

Il est en outre accordé une mention honorable au projet n° 24 «Dixi Maupas».

Comme conclusion de son travail, le jury estime que l'Etat de Vaud peut se déclarer satisfait, soit du nombre important des participants à ce concours, soit de la valeur moyenne des projets présentés.

Sans avoir l'attrait des grandes difficultés vaincues, le concours pour l'étude d'un bâtiment destiné à l'Ecole de commerce de Lausanne n'en présentait pas moins un fort intéressant problème d'aménagement de son superbe terrain et du parti à prendre pour en utiliser au mieux les nombreuses ressources.

Les solutions présentées ont offert une grande variété et constituent pour la plupart une intéressante recherche soit comme orientation, soit comme étude des accès. Comme presque toujours ce sont les solutions simples et logiques qui ont attiré les suffrages du jury, comme elles avaient du reste déterminé le choix de la grande majorité des concurrents.

Un vaste préau en plein Midi, assurant la vue, l'espace et le soleil à l'ensemble des constructions, même dans le cas où les terrains avoisinants viendraient à se couvrir de bâtiments élevés; un corps principal de construction placé dans le haut de la parcelle, à distance suffisante du mur de soutènement de l'Ecole de Beau-lieu pour assurer les facilités d'éclairage et de ventilation, tout en formant autant que possible un ensemble harmonieux avec le bâtiment d'école actuel, dont l'orientation ne laisse rien à désirer. Enfin l'aménagement des agrandissements à prévoir pour l'avenir dans la partie de la parcelle où ces constructions gèneraient le moins l'accès de la lumière et du soleil, soit dans la partie Ouest le long de l'Avenue Gindroz, le tout en prévoyant des accès faciles depuis le Maupas et les avenues existantes ou projetées.

Toutes ces qualités se retrouvent, à des degrés divers, dans les cinq projets primés et cela tout spécialement dans la belle étude de MM. Schnell & Thévenaz, dont une prochaine exécution, permettra, nous l'espérons, d'apprécier les heureuses dispositions et la haute valeur encore améliorée par l'étude des plans d'exécution.

Outre ces mérites pratiques et artistiques ce projet présente encore l'avantage de pouvoir être exécuté sans frais exagérés. C'est celui des cinq projets primés qui possède le cube le plus restreint: 32506 m³ alors que l'un de ceux-ci atteint le chiffre de 41738 m³.

Sur l'ensemble des 53 projets soumis au jury il n'y en a que sept présentant un cube inférieur, avec un minimum de 28100 m³ et 45 qui le dépassent, avec un maximum de 48067 m³ si l'on ne tient pas compte d'un projet de 67441 m³ écarté pour insuffisance d'étude.

La moyenne de l'ensemble des projets dont le cube a été vérifié étant de 36870,87 m³ le premier prix reste donc de 4364,87 m³ au-dessous de ce chiffre.

Avant de terminer sa mission le jury tient tout spécialement à remercier les cinq lauréats ainsi que la grande majorité des concurrents de l'effort considérable qu'ils ont fait en vue de la bonne réussite de cet intéressant concours dont les résultats feront honneur à l'Etat de Vaud et à la ville de Lausanne et méritent certainement les sacrifices pécuniaires qui s'imposent pour en assurer la réussite.

C'est dans ce sentiment, Monsieur le Conseiller d'Etat, que nous déposons aujourd'hui notre mandat, en vous priant d'agrée l'expression de notre très haute considération.

Lausanne, le 19 mars 1912.

Lu et approuvé:

Camille Decoppet. Paul Etier.

F. Stehlin. E. Prince.

Le rapporteur:

C. Melley, architecte.

† Adolf Tièche.

(Mit Tafel 62.)

In Bern ist am Abend des 16. Mai im Alter von 74 Jahren Architekt Paul Adolf Tièche, von 1887 bis 1907 Mitglied des Schweizerischen Schulrates, nach kurzer Krankheit gestorben, der Vater des Architekturmälers A. Tièche, von dessen künstlerischen Leistungen wir unsren Lesern wiederholt Proben vorlegen konnten.

Tièche stammte aus dem Berner Jura, wo er in Bévilard am 30. März 1838 als Sohn des dortigen Pfarrers geboren wurde. Schon mit acht Jahren kam er nach Bern in das Haus seines Grossvaters. Er besuchte daselbst die Wengerschule sowie das Progymnasium und hierauf die Industrieschule in Zürich; mit deren Maturität trat er 1856 in die Architekturabteilung der im Jahre vorher gegründeten Eidg. Technischen Hochschule ein, die unter Sempers Leitung eine grosse Anziehung auf die kunstbeflissene studierende Jugend ausübte. Im Jahr 1859 erwarb Tièche das Diplom als Architekt. Seine erste praktische Tätigkeit führte ihn nach kurzer Beschäftigung auf dem Hochbaubureau der Schweiz. Zentralbahn und bei Zimmermeister F. Ulrich in Zürich schon 1860 nach Paris in das Bureau des Architekten Questel, architecte du Chateau de Versailles, in dem er bis 1863 arbeitete. Von 1864 bis 1867 bekleidete er bis zur Vollendung des Baues die Stelle eines sous-inspecteur des travaux de l'asyle clinique des aliénés de St. Anne à Paris. Während der ganzen Zeit seines Pariser Aufenthaltes studierte er zugleich an der Ecole des Beaux-Arts, von 1863 bis 1867 als Schüler der ersten Klasse. Bei dem Wettbewerb für das Theater in Reims wurde er mit einem Preise ausgezeichnet. Ebenso beteiligte er sich von Paris aus an den Konkurrenzen für die Universitätsbauten in Genf und für die Kantonsschule in Bern, in beiden Fällen mit Erfolg. Im Herbst 1867 verliess er Paris und unternahm eine Reise nach Rom, von der er ein reiches Studienmaterial mit heimbrachte. Bis zum Ausbruch des deutsch-französischen Krieges war er dann während mehr als 1½ Jahren auf dem Baubureau des Architekten F. L. v. Rütti in Mülhausen beschäftigt.

Nach dem Kriege liess sich Tièche in Bern nieder; er bearbeitete die Entwürfe für die Militärbauten daselbst und führte sie von 1872 bis 1876 gemeinsam mit Ch. Eggimann aus. Zur gleichen Zeit wurden nach seinen Plänen der „Thunerhof“ in Thun, das „Grand Hotel“ in Baden und die Villa Eichbühl bei Hilterfingen ausgeführt. Hierauf beschäftigte ihn die Bebauung der „Schlössli-matte“ an der Effingerstrasse in Bern durch eine Reihe von Privathäusern. Bei den Wettbewerben für das Kunstmuseum in Bern, für das städtische Gymnasium und für das Landesmuseum, um das sich zu gleicher Zeit wie Zürich auch Bern bewarb, wurden seinen